

Conseil municipal du lundi 11 juillet 2011

Le lundi onze juillet deux mille onze à 20h00 heures, le conseil municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres étaient présents, sauf : M. Bernard BONNOT, absent excusé, procuration à M. Roland DEMESMAY; Mme Isabelle BASTIEN, absente excusée, procuration à Mme Isabelle VEYRY.

Monsieur Rémy MICHON a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 juin n'appelle pas d'observations, il est validé comme tel par le conseil municipal.

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme :

Le Maire rappelle que par délibération en date du 11/04/2011 le conseil municipal a décidé de créer le budget « lotissement du Stade ».

Afin d'aménager ce lotissement, il convient de modifier des emplacements prévus au PLU. Les modifications envisagées sont les suivantes :

1. **Suppression de l'emplacement réservé n°19** : afin de libérer les possibilités d'aménagement la commune souhaite supprimer cette placette prévue dans le PLU. Une placette de retournement est prévue dans le projet lotissement, il est probable qu'elle soit implantée ailleurs sur l'unité foncière. L'objectif est donc de laisser la possibilité de déplacer cette placette à l'endroit le plus adapté au futur projet de lotissement.
2. **Modification de la nature de l'emplacement n°44** : il ne sera plus à vocation automobile mais réservé à une circulation piétonne de type liaison douce.

Pour ce faire et conformément à l'article R123-20-1 du code de l'urbanisme, il convient d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte d'engager la procédure de modification simplifiée afin de modifier les emplacements réservés précités
par :

- **1 voix contre**
- **3 abstentions**
- **1 non participation au vote**
- **9 voix pour**
-

Participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement :

Le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Ce fonds, mis en place en 1991, est alimenté avec des crédits de l'État, du Conseil Général, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,61 € par habitant.

Le maire demande au conseil de statuer sur cette demande.

La part de la commune, s'élevant à la somme de 1 094 habitants x 0.61 € = 667.34 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à **l'unanimité** de participer au FSL.

Participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en difficulté (FAAD) :

Le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

Ce fonds, mis en place en 1990, est alimenté avec des crédits de l'État, du Conseil Général, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,30 € par habitant.

Le maire demande au conseil de statuer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'**unanimité** de participer au FAAD.

La part de la commune, s'élevant à la somme de 1094 habitants x 0.30 € = 328.20 €

Marché de raccordement au SIAG de Grandfontaine : résultat de l'appel d'offres :

Le maire fait un rapide historique sur la STEP. Depuis quelques années, le Conseil Général avait demandé le remplacement de la STEP devenue obsolète. Un premier schéma directeur d'assainissement avait été réalisé il y environ 10 ans. Au départ, le projet consistait dans le remplacement de la station actuelle par une station à boues activées et roseaux pour un coût d'environ 1,5 millions d'euros.

En partenariat avec la CAGB, une solution alternative a été trouvée par le raccordement des eaux usées au SIAG

Une première estimation par une étude de faisabilité a réalisée par le cabinet B&R Ingénierie pour un montant de 1,1 millions d'euros puis le cabinet BEREST a fait une estimation d'avant-projet de 1,7 millions d'euros.

Les résultats de l'appel d'offres sont bien en dessous de cette fourchette et sont très favorables.

Lot n°1 : canalisation : tranchées + pose de tuyaux

Lot n°2 : génie civil : destruction de la STEP + création d'un bassin d'orage

Lot n°3 : technique : installation des pompes

6 plis ont été reçus pour le lot n°1, 1 seul pour le lot n°2, 2 plis pour le lot n°3

Au total, le résultat fait apparaître un coût de moins de 1 millions d'euros.

La commune attend la notation technique et financière de BEREST pour faire la demande de subvention auprès du Conseil Général.

Le délai de réalisation des travaux est estimé à 8 mois.

Délégation de service public gaz : résultat de consultation :

L'appel d'offres a été lancé avec le SIVOM. Ce type de marché consiste à rechercher des entreprises intéressées par la délégation et les entreprises soumissionnent, c'est une délégation de 30 ans.

Trois entreprises ont soumissionné, le 15 septembre il sera précédé à la réception des plis de ces prestataires.

Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CAGB et plusieurs Communes membres du Grand Besançon pour l'achat de sel de déneigement :

1. Contexte :

Afin d'optimiser leurs achats et contribuer ainsi à la maîtrise des budgets de fonctionnement, la CAGB et plusieurs communes du Grand Besançon ont décidé de regrouper leurs commandes concernant la fourniture de sel de déneigement.

En effet, ces collectivités partagent les mêmes objectifs concernant cette consultation : recherche de gains financiers grâce à l'effet volume des commandes groupées, et qualité de service.

Il est donc proposé de constituer une convention de groupement de commandes entre la CAGB et plusieurs communes membres du Grand Besançon.

2. La convention constitutive du groupement de commandes :

Par la présente convention, en application de l'article 8 du Code des marchés publics, le Grand Besançon et plusieurs communes membres conviennent de se regrouper pour constituer un groupement de commandes en vue de passer un marché de fournitures pour l'achat de sel de déneigement.

Le coordonnateur est le Grand Besançon : cette mission ne donne pas lieu à rémunération. Les principales missions assurées par le coordonnateur sont les suivantes : recensement des besoins des membres du groupement, détermination de la procédure de passation applicable, élaboration du DCE, analyse des candidatures et des offres, réunion de la CAO le cas échéant, signature et notification du marché au titulaire, et suivi de l'exécution du marché.

Un représentant de chaque commune membre du groupement peut participer le cas échéant à la CAO du coordonnateur, avec voix consultative.

Le Grand Besançon et les communes membres du groupement effectuent leurs commandes directement auprès du prestataire retenu, et règlent les factures correspondantes.

Le groupement de commandes est constitué pour la durée de la procédure de passation du marché et jusqu'au terme de l'exécution du marché.

Le planning de la consultation prévoit le lancement du marché début septembre, pour une attribution fin septembre/début octobre 2011.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à :

- approuver les termes de la convention de groupement de commandes relative à l'achat de sel de déneigement,
- se prononcer sur l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour l'achat de services de sel de déneigement,
- autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes dont la liste définitive des membres sera arrêtée au Bureau du 30 août 2011.
- s'engager à inscrire au budget les crédits nécessaires

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CAGB et plusieurs Communes membres du Grand Besançon pour l'achat de sel de déneigement

Fonds d'intervention pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat (FISAC)

Le Maire rappelle que monsieur Dominique BAGUE exerce une activité de découpe de viande sur la zone d'activité ZA « Sur les Craies ». Ce dernier souhaite agrandir son bâtiment actuel afin de pouvoir développer une activité de fumage et de séchage de viande.

Dans le cadre du FISAC, la chambre des métiers et de l'artisanat peut apporter un soutien financier à ce projet. Le maire propose de soutenir le projet déposé par monsieur Dominique BAGUE.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'apporter son soutien pour le dossier de subvention présenté par monsieur Dominique BAGUE auprès du Fonds d'intervention pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat (FISAC).

Cantine scolaire et garderie : modification des tarifs :

Le Maire expose que la CAF demande aux communes disposant d'un service de restauration scolaire et d'un accueil périscolaire à mettre en place une tarification modulée par tranche en utilisant le quotient familial comme référence ressources. Il donne la parole à Mme Isabelle VEYRY, 1^{er} adjointe, en charge de ce dossier.

Mme VEYRY propose de suivre les recommandations de la CAF et présente le tableau suivant :

Quotient Familial	de 0 à 750*	de 0 à 750	de 751 à 1000	de 1001 à 1200	> 1201 à 1400	> 1401
1h matin	1.20 €	1.70 €	1.80 €	1.85 €	1.90 €	1.95 €
1h30 matin	1.75 €	2.00 €	2.50 €	2.60 €	2.70 €	2.80 €
Restauration scolaire	3.80 €	4.30 €	4.90 €	5.00 €	5.10 €	5.20 €
1h soir	1.20 €	1.70 €	1.80 €	1.85 €	1.90 €	1.95 €
1h30 soir	1.75 €	2.00 €	2.50 €	2.60 €	2.70 €	2.80 €

*Pour les familles dont le quotient familial est situé dans la tranche la plus basse (de 0 à 750), une aide de 50 centimes d'euro est versée par la CAF.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte **à l'unanimité** cette tarification applicable à compter du 1^{er} septembre 2011.

Affaire TAXI CHARLY/ Commune : résultat du référé

TAXI CHARLY a été débouté de sa plainte et devra verser 1000 euros de dommages et intérêts à la commune.

Raid 4 L trophy : demande de subvention

Le Maire rappelle qu'au cours de la séance du conseil municipal en date du 6/06/2011, M. Nicolas BADSTUBER avait sollicité la commune pour l'attribution d'une subvention afin de l'aider à participer au Raid 4 L trophy. Mme Josiane RUFFION avait été mandatée par le conseil afin d'examiner cette demande.

Mme Josiane RUFFION expose au conseil que ce Raid permet à des jeunes de participer à un projet collectif à vocation humanitaire et formateur.

Le Maire propose d'allouer une subvention d'un montant de 100 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour l'attribution de cette subvention

Conseil d'école :

L'effectif 2012 comprendra 144 élèves répartis entre l'école maternelle et l'école élémentaire. La responsabilité des inscriptions va être transféré à la commune (via la Base Elèves du rectorat) et validé par le Directeur des écoles.

Les évaluations globales de fin d'année des élèves de CM1 ce sont bien déroulées, elles sont supérieures à la moyenne Nationale.

Leurs taux de réussite ont été de :

- 75% pour le Français.
- 80% pour les Math

Des exercices d'évacuation ont été réalisés par les pompiers à l'école maternelle et élémentaire.

Questions diverses :

Travaux chemin de Nela :

Une première réunion de chantier se déroulera le 13 juillet.

Les travaux débuteront le 16 août 2011 pour une durée prévue de 6 mois.

Aménagement de sécurité :

Des travaux d'aménagement de sécurité avaient été décidés au niveau de la rue Ernest Zuber avec la pose de coussins berlinois pour obliger les automobilistes à ralentir

Le STA(Service des Infrastructures Routières du Conseil Général) souhaiterait envisager une autre solution consistant à faire un rétrécissement au niveau de la route.

La commission sécurité se réunira le 8 août pour étudier ce projet.

Travaux à Chaux :

Des travaux vont être entrepris afin de réaliser des trottoirs, les habitants de ce quartier vont être prévenus individuellement.

Fleurissement :

En raison de la sécheresse, la CAGB a annulé son opération fleurissement pour 2011.

La commune ne participe pas cette année aux concours des villes et villages fleuris organisé par le Comité Départemental du Tourisme.

Budget 2012 :

Le Maire rappelle aux différents responsables des commissions de penser à demander d'ores et déjà des devis pour les projets s'inscrivant dans le budget 2012.

Pompage station de Thoraise :

La station de Thoraise fonctionne avec deux pompes immergées.

En raison de la sécheresse qui sévit actuellement, une pompe a été émergée. Celle-ci a donc subi des dommages et est partie en expertise pour une durée d'un mois.

La commune de Boussières fonctionne actuellement avec une seule pompe.

Le Maire a pris attache auprès des services techniques de la ville de Besançon. Une solution de secours peut-être envisagée avec la ville de Besançon qui dispose d'une pompe pouvant être installée en cas de problème.

Grand Loup :

Monsieur Roland DEMESMAY fait remarquer que la présentation du BP 2011 n'est pas conforme à ce qui avait été convenu (présentation avec des camemberts).

Cartes avantage jeunes :

Une permanence à la Mairie le Mercredi sera organisée à partir de la rentrée pour récupérer les cartes jeunes des personnes inscrites.

La date de clôture des inscriptions à été fixée au 15 Août.

Feux d'artifice du 13 juillet 2011 :

En raison du mauvais temps prévu le 13 juillet, les feux d'artifice devant se dérouler à Busy sont annulés et reportés à fin août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h45.